

Créteil, le 20 décembre 2022

Monsieur le Président  
Conseil départemental du Val de Marne  
Hôtel du département  
94054 Créteil cedex

Objet : Refus de subvention à la Fédération du Val de Marne  
de la Ligue des droits de l'Homme - Lettre ouverte

Monsieur le Président,

Nous tenons à vous faire part de notre incompréhension quant à la décision de refus par les services du département de renouveler en 2022 la subvention à notre fédération du Val de Marne.

Nous avons adressé dans les délais requis, comme depuis de nombreuses années, un dossier dûment complété pour solliciter une subvention auprès du Conseil départemental. Nous y avons joint notre signature de la charte adoptée par le Conseil et une nouvelle proposition de rencontre avec vous pour vous faire part de nos actions.

Informés que notre dossier n'était pas parvenu à vos services celui-ci a été renvoyé et cette fois réceptionné. Ne voyant pas apparaître la somme de 951 € qui jusqu'alors était versée sur notre compte en mai, nous avons contacté le service des relations publiques qui nous a informés que l'attribution d'une subvention était subordonnée à l'élaboration d'un « plan de mise en œuvre de la charte de la laïcité ». Vos services n'ont pas jugé utile d'en formuler la demande ni de nous informer de la décision de refus.

Nous nous sommes alors une nouvelle fois tournés vers vous par lettre du 10 octobre 2022 pour solliciter un recours et obtenir des précisions sur ce nouveau critère d'attribution, demande restée sans réponse.

Notre association œuvre depuis de très nombreuses années à l'échelle du département pour l'effectivité des droits énoncés dans la déclaration des droits de l'Homme de 1789 et dans la DUDH de 1948. Nous intervenons auprès des jeunes dans les établissements scolaires grâce à l'agrément de l'Education Nationale, tenons de nombreuses permanences d'accès aux droits et organisons des ciné-débats et des réunions publiques pour faire vivre ces valeurs. Une telle sanction va porter un coup d'arrêt à nos activités menées par des bénévoles mais qui nécessitent certains moyens pour être réalisées (publications, frais de justice, soutiens divers aux personnes les plus en difficultés...)

C'est pourquoi nous réitérons nos demandes de rencontre et de soutien financier, en rendant public ce courrier.

Dans l'attente, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information, et vous adressons, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations citoyennes.

Annie Jubert et Gilles Poletti, Co-présidents